

MAIRIE DE CLAVILLE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCES DU 27 MARS 2023
ET DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente et le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire.

Le 27 mars 2023

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, M. AUBRY, Mme GAUTHIER, M. LE SOUT, Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT, Mme PRÉVOST, M. LACOUR, Mme TARDIVEL, M. PERRIER, Mme COPIN, Mme MONGELLAZ,

Absents excusés : Mme CANEL, M. ETIENNE.

Secrétaire de séance : Mme COPIN Samya

Ordre du jour :

- 1) Préparation du Budget Primitif 2023,
- 2) Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune et du CCAS,
- 3) Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune et du CCAS,
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Vote des taux des taxes,
- 6) Amortissements,
- 7) Subventions 2023,
- 8) Recrutement emplois saisonniers,
- 9) Projet éolien Burey,
- 10) Questions diverses.

Le 31 mars 2023

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, M. AUBRY, Mme GAUTHIER, M. LE SOUT, Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT, Mme PRÉVOST, M. LACOUR, M. PERRIER, M. ETIENNE, Mme COPIN, Mme MONGELLAZ,

Absents excusés : Mme TARDIVEL, Mme CANEL.

Secrétaire de séance : Mme RIBEAUCOUP Fabienne

Ordre du jour:

- 1) Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune et du CCAS,
- 2) Autorisation dépenses,
- 3) Vidéoprojecteur salle des fêtes,
- 4) Questions diverses.

Le Compte-rendu de la précédente séance de conseil est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion du percepteur pour l'année 2022 de la Commune et du CCAS.

2) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour (le maire s'étant absenté), approuve les Comptes Administratifs 2022 de la Commune et du CCAS.

3) AFFECTATION DES RÉSULTATS

A-Résultat pour la Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports de l'exercice 2021 :

Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année 2021 :	38.718,43
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année 2021 :	488.227,90

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'Investissement de :	251.403,47
Solde d'exécution (excédent-002) de la section de Fonctionnement de :	207.972,84

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Intégration du résultat d'Investissement du SITS	- 89,84
--	---------

<u>Besoin net de la section d'Investissement</u> peut donc être estimé à	212.774,88
--	------------

Compte 1068

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068)	212.774,88
---	------------

Intégration du résultat de Fonctionnement du SITS	+ 1.170,20
---	------------

<u>Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (R002)</u>	484.596,06
--	------------

B- Résultat pour le C.C.A.S.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Pour rappel

Déficit reporté de la section Investissement de l'année 2021 :	0,00€
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année 2021 :	9.250,86€

Soldes d'exécution

Excédent d'Investissement :	0,00€
Excédent de Fonctionnement :	2.594,69€

Restes à réaliser d'investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

<u>Besoin de financement</u>	0,00 €
<u>Affectation en réserves en recettes d'investissement au 1068</u>	0,00 €
<u>Report en recettes de fonctionnement au 002</u>	+ 11.845,55 €

4) PRÉPARATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A – Budget de la Commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget 2023 de la commune.

Fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes :	1.412.448 €
Investissement, équilibré en dépenses et en recettes :	379.406 €

La M57 permet au maire d'effectuer des virements de crédits sans nécessité de délibérer au préalable dans la limite de 7,5% des crédits prévus (hors chapitre 012 : personnel).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget de l'année 2023 et autorise le maire à procéder aux virements de crédits nécessaires dans la limite de 7% des crédits prévus.

B – Budget du CCAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget 2023 du CCAS.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget de l'année 2023 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 11.845 €.

5) VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire, présente au conseil municipal l'état de notification de taux d'imposition 2023 concernant les taxes directes locales.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux proposés.

A savoir :

- Taxe du foncier bâti	30,91 %
- Taxe du foncier non bâti	22,48 %
- Taxe d'habitation	9,96 %
- CFE	11,79 %

6) AMORTISSEMENTS

Afin de simplifier les écritures, le Conseil Municipal décide d'appliquer un amortissement sur un an pour l'ensemble des travaux assujettis, imputés sur les comptes 2041582.

7) Subventions 2023

Monsieur le Maire présente les subventions aux associations programmées au Budget 2023 :

Associations	BP 2023
Comité des Fêtes	2 000
CLAVILLE EN SCENE	1 500
E.S.C.	2 000
Club des pommiers blancs	1 500
La Clavillaise	1 000
Amicale du Plateau	3 000
El Paso Country	0
Anciens combattants	500
APPEL	0
ZUM'BAÏLA	4 000
Clavill'en Forme	500
Lez'Arts à la Mare	3 000
Comice de Conches	160
Amicale des sapeurs pompiers	260
Monuments et sites de l'Eure	100
Prévention Routière	0
CFAIE	225
CFA du bâtiment Evreux	60
RP de Maistre (TRUFLEY Thyméo)	0
RASED	118
Soutien à l'Ukraine (Croix Rouge)	500
AS Cats Rescue	200
TOTAL	20 623

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes RIBEAUCOUP et MONGELLAZ n'ayant pas pris part au vote), adopte ces subventions et autorise l'inscription au Budget 2023.

8) Recrutement emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe que pour pallier aux absences du personnel et pour réaliser les travaux d'été, il est nécessaire d'avoir recours à l'emploi saisonnier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux emplois saisonniers.

9) Projet éolien Burey

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Burey pour lequel une enquête publique est ouverte.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité considère que la commune de Claville, n'étant pas limitrophe, n'est pas directement concernée et à ce titre n'émet pas d'avis sur ce projet.

10) Vidéoprojecteur salle des fêtes

Monsieur le Maire informe de l'installation du vidéoprojecteur dans la salle des fêtes.

Ce matériel sera mis à disposition des locataires de la salle des fêtes gracieusement. Cependant, il est nécessaire de porter la caution à 1.500€.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de porter la caution de la salle des fêtes à 1.500€

11) Questions diverses

NEANT

Vu par nous Gérard THÉBAUD, Maire de la commune de Claville pour être affiché le 21 avril 2023, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Gérard THÉBAUD,
Maire de Claville.